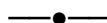


## COMMUNE DE COGLÈS



### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016



**Date de convocation :** 27/08/2016

Titulaires : 15

**Nombre de membres :**

Présents : 14

**Date d'affichage :** 27/08/2016

Votants : 15

L'an deux mil seize, le premier septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Maire.

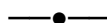
**Étaient présents,** Mesdames et Messieurs : de GOUVION SAINT-CYR Aymar, MALLE Thierry, HAMEL Constant, PETIT Jean-Marc, REGRAY Patrice, HARDY Gildas, POMMEREUL Edith, JUGUET Jean-Luc, AUFRAY Caroline, PRIME Nathalie, ZWILLER Régine, JEGAT Francis, MOREL Stéphane, LECENE Yoann.

**Absents – excusés :**

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

| Mandant          | Mandataire      | Date de la procuration |
|------------------|-----------------|------------------------|
| Patrick JUILLARD | Caroline AUFRAY | 01/09/2016             |

*Monsieur HARDY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*



### ORDRE DU JOUR

#### A. Projets de décisions

1. Travaux de la commission scolaire et périscolaire, notamment :
  - Cantine / Garderie : Tarifs et horaires
  - Modification du règlement cantine / garderie en conséquence
  - Mise en place de l'aide aux devoirs
  - Maintenance du terrain multisports (proposition d'Agorespace)
  - Acquisition d'une douzaine de tables
2. Travaux de la commission aménagement, notamment :
  - Accès au Square des Frères Maillard
  - Devis pour le remplacement des spots de la Mairie
3. Personnel : création de poste d'agent de maîtrise principal
4. Cimetière : tarifs 2016
5. Acquisition d'une machine à laver pour les services techniques
6. Point d'avancement sur la possible création de la commune nouvelle, notamment :
  - Devis du Centre de Gestion 35 pour un accompagnement sur le volet RH
7. Adressage : devis de La Poste pour la mise en place de l'adressage sur la commune

#### B. Questions diverses

## A. DÉCISIONS

### 1. Horaires et Tarifs des services « Cantine » et « Garderie » (16.09.53)

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires scolaires et périscolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

Article premier-. Les horaires d'ouverture de la garderie sont approuvés comme suit :

- Matin : 7h00 à 8h45
- Mercredi midi : 12h00 à 12h30
- Soir : 16h30 à 18h45 (dernier délai)

Article deux-. Les tarifs de la garderie sont approuvés comme suit :

- 1,33 € la prestation pour la garderie du matin (avant 8h15) et du soir (après 17h00),
- 0,51 € la prestation pour la garderie dite « courte » : entre 8h15 et 8h45 le matin, le mercredi midi, entre 16h30 et 17h00.

Pour les fratries partagées sur au moins deux sites du RPI, la garderie sera gratuite à compter de 8h30 le matin, d'une part et jusqu'à 17h00 le soir, d'autre part, pour l'enfant scolarisé à Coglès.

Article trois-. Les forfaits pour dépassement sont fixés comme suit :

- 2 € entre 18h45 et 19h00,
- 10 € au-delà de 19h00.

Ces forfaits pour dépassement sont cumulables entre eux et à la prestation.

Article quatre-. Le prix de la cantine est approuvé à hauteur de 3,50 €.

Article cinq-. Le concours financier pour fournitures scolaires est approuvé à hauteur de 40 € par élève domicilié sur la commune.

Article six-. Le concours financier pour voyage scolaire est approuvé à hauteur de 18 € par élève domicilié sur la commune.

### 2. Règlement cantine / garderie (16.09.54)

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires scolaires et périscolaires,

Vu le règlement ci-joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

Article unique-. Le règlement de la cantine scolaire et de la garderie est approuvé.

### **3. Aide aux devoirs (16.09.55)**

Monsieur REGRAY présente le dispositif mis en place sur la commune de Montours, présentant les caractéristiques suivantes :

- Equipe de 8/10 bénévoles => une intervention tous les 15 jours (8 soirs / période)
- Organisation par période : septembre-décembre, janvier-avril, avril-juin (3 réunions de calage)
  
- Intervention deux fois par semaine : lundi et jeudi (car il y a école le lendemain)
- 2 groupes : 17h00-17h30 et 17h30-18h00
- Groupe limité à 20 enfants avec 2 bénévoles
  
- Commencement le lundi 5 septembre
- Inscription obligatoire
- Pas de séance le jeudi précédent les vacances (la plupart du temps)

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires scolaires et périscolaires,  
Vu l'exposé ci-avant,

Considérant qu'une seule personne a manifesté la volonté d'être bénévole pour la mise en place d'une aide aux devoirs,

Considérant que cette personne ne peut s'engager pleinement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que le nombre de bénévoles est insuffisant pour assurer un service d'aide aux devoirs durant toute l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

Article unique-. Aucune suite n'est donnée au projet de mise en place d'une aide aux devoirs dans le cadre de la garderie.

### **4. Entretien du terrain multisports (16.09.56)**

Monsieur REGRAY présente la proposition de l'entreprise AGORESPACE visant à assurer l'entretien du terrain multisports.

Le montant de cette proposition commerciale s'élève à 838 € HT soit 1 005,60 €.

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé ci-avant,

Vu la délibération n°14.06.73 du 5 juin 2014 relative au choix des entreprises par laquelle l'entreprise AGORESPACE a été retenue pour la mise en œuvre du terrain multisports

Considérant que, de ce fait, l'entreprise AGORESPACE est la plus compétente pour effectuer l'entretien du terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

Article premier-. L'offre commerciale de l'entreprise AGORESPACE est approuvée pour 1 an.

Article deux-. Les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2017 sur la base d'un montant de 838 € HT auquel s'ajoutera possiblement une revalorisation.

Article trois-. Il est précisé que les travaux seront réalisés au cours du printemps 2017 en présence des agents techniques de la Commune afin qu'ils puissent effectuer, à l'avenir, l'entretien du terrain multisports.

**5. Acquisition de tables (16.09.57)**

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de la Commission jeunesse, activités scolaires, périscolaires, associatives et sportives ayant étudié les multiples offres relatives à l'acquisition de tables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

Article premier-. L'acquisition de douze tables, modèle Champagne, de dimension 180 x 80 cm, est approuvée.

Article deux-. L'acquisition d'un chariot associé est approuvée.

Article trois-. L'offre commerciale de l'entreprise VEDIF est approuvée à raison de 163 € HT la table auquel s'ajoute 2,13 € d'éco-contribution ; auquel s'ajoute 175 € HT pour le chariot.

**6. Location de tables et chaises (16.09.58)**

Par délibération en date du 24 septembre 2004, une régie de recettes relative à la "Location de tables et chaises" a été créée. Cette décision n'a pas été suivie par une autre délibération fixant les tarifs de location. Il convient donc d'y remédier.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°04.10.103 en date du 24 septembre 2004 relative à la création d'une régie de recettes "Location de tables et chaises",

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de location liés à ce service,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE :**

Article premier- Les tarifs sont approuvés comme suit :

- Table : 2 € l'unité
- Chaise : 0,20 € l'unité

Article deux- Une caution de 200 € sera demandée à chaque location.

Article trois- Il est rappelé que les tables et chaises louées devront être retirées avant l'état des lieux d'entrée de location de la salle des fêtes, s'il y a lieu.

Article quatre- Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **7. Avis sur le projet de soirée concert par l'association Info Festival**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de soirée concert projeté par l'association Info Festival représentée par Monsieur Arnaud NORBERT, son Président.

« Forte du succès de son premier événement organisé en juin dernier à Coglès (*rappel : concours de palets et animations familiales, le 5 juin 2016*), Info Festival continue sur sa lancée.

Deux événements majeurs occupent activement l'association en ce moment :

- la refonte de son site internet
- la préparation d'une soirée concert prévue en octobre

Soucieux d'organiser cet événement le plus sereinement possible et sans précipitation, nous aimerions connaître l'avis du conseil municipal quant à la tenue de cette soirée à Coglès.

Quelques mots pour expliquer notre projet : nous souhaitons inviter 3 à 4 groupes locaux, de musiques de types fanfare festive, scène française et rock celtique par exemple. Ces groupes se produiraient dans la salle des fêtes que nous équiperons pour l'occasion d'une régie son et lumière, via l'intervention d'un professionnel. La soirée se déroulerait sur la tranche horaire 20h à 1h du matin environ le 22 octobre. La salle ayant une capacité d'accueil modérée nous n'accepterons pas plus de 200 entrées (payantes) au public.

Pour l'organisation et la gestion de l'événement nous serons accompagnés de l'équipe de bénévoles déjà présents au concours de palets. Nous renforcerons cette équipe avec des personnes supplémentaires dédiées à la sécurité (contrôle des entrées/sorties + contrôle en salle et parking).

Aussi, en termes de sécurité, nous prévoyons de tenir informés les pompiers et la gendarmerie de la tenue de l'événement, ainsi que de tenir un stand prévention pour la consommation d'alcool.

Nous avons à cœur d'organiser cet événement et que cela se passe sans aucun souci et dans une ambiance conviviale comme à la journée palet. Ainsi, dès validation du conseil, nous entamerons toutes les démarches administratives nécessaires à l'organisation d'une telle soirée. »

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé ci-avant,

- Donne un avis favorable au projet de soirée-concert à la salle des fêtes de Coglès.
- Identifie un point de vigilance majeur à évoquer avec les organisateurs : le contrôle du nombre de personnes présentes sur le site. La mise en place d'une pré-réservation apparaît fortement souhaitable.

### **8. Remplacement des spots usagés de la Mairie (16.09.59)**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Aménagement,

Considérant que la quasi-totalité des spots de la Salle du Conseil et du Hall d'entrée sont hors service et qu'il convient de pourvoir à leur remplacement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

Article premier-. Le devis de l'entreprise MICHEL de Montours est approuvé pour un montant de 580 € HT.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **9. Création d'une rampe d'accès au Square des Frères Maillard (16.09.60)**

Suite à la cession du n°1 Square des Frères Maillard modifiant l'accès pour les personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes, la Commission Aménagement propose de remplacer les marches, côté Place de l'Eglise, par une rampe conforme aux normes d'accessibilité.

Cet investissement permettra de disposer d'un cheminement adapté et continu entre l'Eglise et la salle des fêtes. En outre, les places de parking sont conservées : deux à gauche et une à droite, cette dernière étant réservée aux détenteurs d'une carte d'invalidité GIG-GIC.

Il est précisé que ce travail sera réalisé par les agents communaux.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Aménagement,  
Vu l'exposé ci-avant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

Article premier-. Le projet de modification de l'accès au Square des Frères Maillard, côté Place de l'Eglise, est approuvé.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**10. Création et suppression de poste & Ratios promus-promouvables & Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (16.09.61)**

Dans le cadre des avancements de grade 2016, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'agent de maîtrise et de créer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En outre, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La Loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

| <b>Grade d'origine</b> | <b>Grade d'avancement</b>   | <b>Ratio « promus-promouvables »</b> |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Agent de maîtrise      | Agent de maîtrise principal | 100 %                                |

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé ci-avant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

Article premier-. La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise.

Article deux-. La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal.

Article trois-. Le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité est fixé à 100 %.

Article quatre-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **11. Tarifs des concessions funéraires 2016 (16.09.62)**

Il est rappelé que le tarif des concessions funéraires 2015 était fixé comme suit :

- 255 € pour une concession trentenaire,
- 360 € pour une concession cinquantenaire.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération 14.12.126 en date du 11 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

Article unique- Pour l'année 2016, le tarif des concessions funéraires est maintenu à :

- 255 € pour une concession trentenaire,
- 360 € pour une concession cinquantenaire.

### **12. Acquisition d'une machine à laver (16.09.63)**

L'acquisition d'une machine à laver s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement des services techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

Article premier- Le principe de l'acquisition d'une machine à laver est approuvé.

Article deux- Il est précisé que les crédits budgétaires seront pris sur l'opération n°212 « Matériel ».

Article trois- Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **13. Accompagnement par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (16.09.64)**

Monsieur le Maire présente la proposition d'intervention du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'accompagnement à la création d'une commune nouvelle.

Brièvement, la méthodologie proposée est la suivante :

- Présentation de la démarche, de l'état-des-lieux et validation du cadrage politique,
- Concertation sur les pratiques de ressources humaines,
- Finalisation des pratiques RH et saisine des Comités Techniques,
- Saisine des instances consultatives et rédaction des décisions individuelles de transfert.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE :

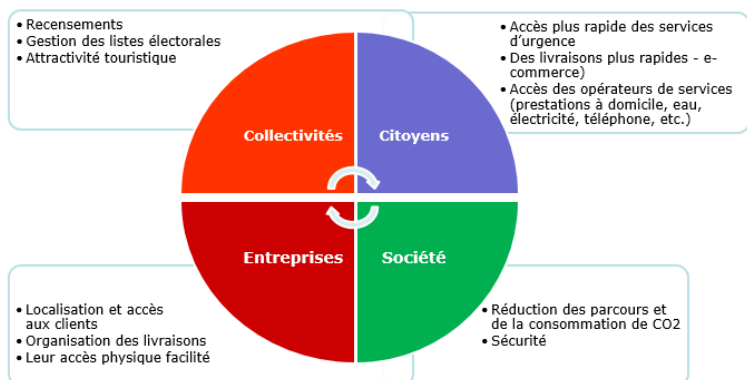
Article premier-. La proposition d'intervention du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est approuvée pour un montant de 1 148 € TTC.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 14. Devis de La Poste relatif à l'adressage (16.09.65)

### *l'adresse : un enjeu d'intérêt général*

- Un enjeu d'**accessibilité** et de **services** qui dépasse les problématiques postales
- Un levier du **développement économique** pour les collectivités territoriales
- Un **enjeu environnemental** de réduction des émissions de carbone



| DIAGNOSTIC               |           |        |                    |                  |
|--------------------------|-----------|--------|--------------------|------------------|
|                          | MONTEOURS | COGLES | LA SELLE EN COGLES | COMMUNE NOUVELLE |
| CODE POSTAL              | 35460     | 35460  | 35460              | 35460            |
| INSEE                    | 35191     | 35083  | 35323              | ?                |
| Nbre VOIE                | 124       | 87     | 57                 | 268              |
| Nbre VOIE AVEC ALERTE    | 40        | 15     | 14                 | 87               |
| % VOIE AVEC ALERTE       | 32%       | 17%    | 8%                 | 32%              |
| Nbre FOYER               | 579       | 367    | 285                | 1231             |
| Nbre ADRESSE SANS NUMERO | 0         | 167    | 121                | 288              |
| Nbre POINT DE CONTACT    | 536       | 366    | 284                | 1186             |

### *Description de l'offre proposée*

#### **Fiabilisation adressage sur voies en Alerte et numérotations des foyer sans numéro**

- **Audit :**
  - Etat des lieux avec liste des adresses en alerte
  - Préconisations sur la redénomination des voies et (ou) renumérotation notamment pour résoudre les problèmes liés à l'adresse et préparation du fichier d'adresses,
  - Animation de 2 réunions publiques: Présentation de de l'audit, des risques liés à l'adressage actuel et présentation et concertation autour des solutions et validation
- **Numérotation :**
  - Numérotation des foyers sur les communes du Cogles et de La Selle en cogles
  - Fourniture liste et plans IGN des habitations numérotées
  - Fourniture à chaque habitant de 20 cartes pour communiquer gratuitement la bonne adresse

### *Tarif de la prestation*

---

|   |                 |
|---|-----------------|
| <i>Audit<br/>Redénominations et Renumérations des voies en alerte<br/>Numérotations des habitations sans numéro<br/>Fourniture liste et carte IGN pour les habitations numérotées<br/>Réunions publiques et fourniture de cartes "voici ma bonne adresse"</i> |                 |
| <b>Prix de la prestation (en €, HT)</b>   | <b>3 350,00</b> |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

Article premier-. Le devis de La Poste est approuvé pour un montant de 3 350 € HT

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **B. QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la pose des coussins berlinois, certains empiètent sur les accotements pour éviter de passer sur le ralentisseur situé dans la rue du Domaine des Lavandières. Il est proposé l'acquisition de balises pour canaliser le flux de circulation.

N° et Objet des délibérations de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

| <b>N° Délibération</b> | <b>Objet</b>  |
|------------------------|---|
| 16.09.53               | Horaires et Tarifs des services « Cantine » et « Garderie »   |
| 16.09.54               | Règlement cantine / garderie  |
| 16.09.55               | Aide aux devoirs  |
| 16.09.56               | Entretien du terrain multisports  |
| 16.09.57               | Acquisition de tables   |
| 16.09.58               | Location de tables et chaises   |
| Pour mémoire           | Avis sur le projet de soirée concert par l'association Info Festival  |
| 16.09.59               | Remplacement des spots usagés de la Mairie  |
| 16.09.60               | Création d'une rampe d'accès au Square des Frères Maillard  |
| 16.09.61               | Création et suppression de poste & Ratios promus-promouvables & Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade |
| 16.09.62               | Tarifs des concessions funéraires 2016  |
| 16.09.63               | Acquisition d'une machine à laver   |
| 16.09.64               | Accompagnement par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine   |
| 16.09.65               | Devis de La Poste relatif à l'adressage   |

Le secrétaire de séance : Gildas HARDY

Le Conseil Municipal :

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| de GOUVION SAINT CYR Aymar | AUFFRAY Caroline |
| MALLE Thierry              | PRIME Nathalie   |
| HAMEL Constant             | ZWILLER Régine   |
| PETIT Jean-Marc            | JUILLARD Patrick |
| REGRAY Patrice             | JEGAT Francis    |
| HARDY Gildas               | MOREL Stéphane   |
| POMMEREUL Edith            | LECENE Yoann     |
| JUGUET Jean-Luc            |                  |